



# Fonds Lewin-de Castro

Le Fonds Lewin-de Castro a pour mission de contribuer à la formation de **citoyens engagés**, capables de s'investir dans des études universitaires pour se former, s'informer et **construire une société équitable et durable**.

Depuis 2005, le Fonds a financé : **348 bourses sociales d'études** et **55 bourses de doctorat**.

[Les bourses sociales d'études](#)

[Les bourses de doctorat « Esprit Libre »](#)



## Bourses sociales d'études

Chacune et chacun doit pouvoir se consacrer pleinement à ses études sans les contraintes liées à la recherche de moyens de subsistance.

L'aide financière du Fonds Lewin-de Castro constitue un soutien fiable pour les étudiants les moins favorisés.

Suis-je éligible ? Comment postuler ? <sup>1</sup>

Contactez le Service Social Etudiants de l'ULB <sup>2</sup>

<sup>1</sup> <https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/aides-financieres>

<sup>2</sup> [sse@ulb.be](mailto:sse@ulb.be)



## Bourses de doctorat « Esprit Libre »

Le Fonds Lewin-de Castro finance des bourses de doctorat pour des chercheurs issus de pays en développement désireux de mener des recherches sur des questions relatives aux droits et libertés, valeurs chères à l'ULB.

La thématique de recherche devra avoir un lien avec les droits de la personne humaine, la liberté d'expression, la liberté de pensée et d'opinion, ou avec les différentes atteintes qui peuvent leur être portées : crimes de masse, violations des droits humains, violences politiques, pratiques autoritaires.

Les objets de recherche liés aux situations de conflits et aux processus de paix feront l'objet d'une attention particulière.

L'ancrage disciplinaire de la recherche pourra relever de l'ensemble des sciences humaines et sociales : droit, histoire, psychologie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, philosophie, sciences économiques, sciences de la communication, sciences du langage, études littéraires...





## Bourses « Esprit Libre » : le financement

Les bourses de doctorat sont octroyées **pour une année académique renouvelable trois fois** (sur base d'un dossier de demande de renouvellement). Le montant net de la bourse de doctorat est de 1.964,91 €/mois au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (montant FRIA) et est indexé annuellement.

La bourse n'est **octroyée que durant les mois de séjour en Belgique** avec un **maximum de 6 mois par an**. Dans le cas d'une dernière année de thèse et suite à l'analyse d'une demande argumentée, avec assurance de la date de fin de thèse par le promoteur, la CCCI pourra accepter, à titre exceptionnel, une bourse pouvant aller jusqu'à 8 mois maximum.

Le montant mensuel de la bourse couvre tous les frais liés à la bourse : frais de subsistance, frais de logement, frais d'inscription, achat de matériel didactique, frais de voyages internationaux, assurances soins de santé, etc.

Si le/la candidat.e bénéficie déjà d'un financement (ce qui constitue un atout), seul un complément peut être octroyé. Le montant du complément est égal à la différence entre le montant net FRIA et le montant net de l'autre financement déjà octroyé.

Les promoteurs encourageront les candidat.e.s à répondre en toute franchise à la question sur leurs sources de subsistance durant leur thèse, y compris en ce qui concerne le salaire de l'université du pays d'origine.



## Bourses « Esprit Libre » : les critères d'attribution

- Il ou elle doit être ressortissant.e d'un des pays en développement repris dans la liste ci-dessous. Au cas où il ou elle aurait plusieurs nationalités, elles doivent toutes être mentionnées dans la candidature ;
- Il ou elle doit être titulaire au minimum d'un diplôme de Master et satisfaire aux critères d'inscription au doctorat à l'ULB ;
- La thèse doit se faire en co-tutelle ou, si ce n'est pas possible, en co-direction avec l'université du pays d'origine du/de la doctorant.e. ;
- Les candidatures de doctorant.e en cours de thèse sont éligibles uniquement si il ou elle a commencé sa thèse sous la direction scientifique d'un promoteur ou d'une promotrice de l'ULB et si le rapport du comité d'accompagnement (datant de maximum 3 mois avant le dépôt du dossier) est positif.



## Bourses « Esprit Libre » : le projet, contact à ULB

- La pertinence du projet de recherche par rapport à l'objet du Fonds Lewin-de Castro ;
- La qualité scientifique du projet de recherche ;
- L'adéquation entre le projet de recherche proposé et le profil du/de la candidat.e ;
- L'optique d'un retour et d'une intégration future dans le pays d'origine.
- La mesure Cascade de promotion des femmes est une politique de l'ULB qui fera référence dans le classement des candidat.e.s.
- Financement : Les bourses de doctorat sont octroyées pour une année académique, renouvelable trois fois (sur base d'un dossier de demande de renouvellement). Le montant net de la bourse de doctorat est de 1.964,91 €/mois au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (montant FRIA) et est indexé annuellement.

La bourse n'est octroyée que durant les mois de séjour en Belgique avec un maximum de 6 mois par an. Dans le cas d'une dernière année de thèse et suite à l'analyse d'une demande argumentée, avec assurance de la date de fin de thèse par le promoteur, la CCCI pourra accepter, à titre exceptionnel, une bourse pouvant aller jusqu'à 8 mois maximum.

Le montant mensuel de la bourse couvre tous les frais liés à la bourse : frais de subsistance, frais de logement, frais d'inscription, achat de matériel didactique, frais de voyages internationaux, assurances soins de santé, etc.

- Pour postuler : Les dossiers, **constitués du formulaire ad hoc et de ses annexes**, doivent être envoyés par le promoteur ou la promotrice de thèse ULB, **par email**, à l'adresse suivante : [charlotte.meurice@ulb.be](mailto:charlotte.meurice@ulb.be)  
Il s'agit d'un appel biannuel. Le prochain appel se clôturera le 1<sup>er</sup> mars 2021.

# Nos fondateurs



Jacques Lewin  
(1895 - 1980)



Inès Henriques de Castro  
(1920 - 2003)



André Sterling  
(1924 - 2018)

# Notre histoire

... est une [histoire réelle de fraternité et de résilience](#), qui a permis à ses acteurs, hier, de transcender la barbarie nazie, pour [aider aujourd'hui des jeunes à se réaliser à leur tour](#).

**Jacques et Serah Lewin** ont perdu leur fils Paul-Igor assassiné dans les camps de concentration nazis en 1943.

Après le décès de Serah en 1970, Jacques se remarie avec **Inès Henriques de Castro**. N'ayant pas d'héritiers, ils reprennent ensemble le projet ébauché avec Serah d'un legs à une association caritative.

Sur les [conseils de leur ami André Sterling](#), ils décident de léguer leur fortune à l'ULB. Et c'est **Marianne Alexandre**, alors directrice du service social de l'ULB, qui les guide dans la concrétisation de ce projet.



# Nos valeurs

- La **résilience**, qui a permis aux donateurs de transcender la barbarie humaine, de se reconstruire sans haine et de **contribuer à un monde meilleur**.
- Le **libre examen** qui postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement . Ce principe est **un vecteur d'émancipation intellectuelle** qui permet d'opérer des choix rationnels.
- La **tolérance** vis-à-vis des choix politiques, philosophiques, religieux de chacun pour autant qu'ils s'expriment **dans le respect des valeurs démocratiques**...
- La **vigilance** et la **prise de position à l'égard de toute manifestation antidémocratique ou raciste**...

# L'engagement

Les bénéficiaires du Fonds Lewin-de Castro [s'engagent](#)

- [pleinement](#), dans la réalisation de leur projet d'études,
- [à respecter, à faire rayonner et à défendre](#) - dans la parole et dans les actes - [les valeurs chères aux donateurs](#).